

Double licence & double affiliation FF Ski / FF Handisport

Saison 2026/2027

PROCÉDURES



CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA

FF Handisport

Jusqu'au 31 décembre 2026

La FFS a signé une convention de coopération avec la Fédération française handisport (FFH) et dans ce cadre, un dispositif particulier a été mis en place pour :

- Affilier son club auprès des 2 fédérations
- Prendre sa licence auprès des 2 fédérations

La FF Handi est compétente pour les para-disciplines de sports de neige (pratique sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel).





DOUBLE AFFILIATION

FF SKI & FF Handisport

Jusqu'au 31 décembre 2026

Tout club qui souhaite s'affilier à la fois à la FF Ski et à la FF Handisport (notamment pour pouvoir délivrer des licences dans les 2 fédérations), bénéficie de la gratuité de la part fédérale de l'affiliation auprès des 2 fédérations.

Procédure (coté FFS) :

S'affilier normalement auprès de la FFS (la part fédérale est d'ores et déjà gratuite).

DOUBLE LICENCE

FF SKI & FF Handisport

Jusqu'au 31 décembre 2026

Toute personne qui souhaite prendre une licence à la fois à la FFS et à la FFH (au sein d'un même club avec la double affiliation ou de 2 clubs différents), bénéficie d'une réduction de 50% de la part fédérale de chacune des 2 licences.

Procédure (coté FFS) :

- Le club saisie la licence FFS (en création ou en renouvellement) de l'intéressé
- ⚠ Procédure non applicable avec la prise de licence en ligne, pour bénéficier de la réduction, il faut obligatoirement passer par une saisine club
- Le club ne facture que 50% de la part fédérale de la licence FFS à l'intéressé
- Le club adresse un mail à cquilez@ffs.fr avec copie de la licence FFHandi de l'intéressé + le RIB du Club
- La FFS applique la réduction en remboursant directement le club.



ON RESTE à VOTRE DISPOSITION !

N'hésitez pas à nous appeler :

**Pôle services aux clubs,
comités et licenciés
Christine QUILÉZ
04 50 51 98 78
cquilez@ffs.fr**